

techniques, arbitre les différends entre membres et constitue une chambre de compensation pour les comptes de ceux-ci relatifs aux échanges de services postaux.

Le quatorzième Congrès postal universel aura lieu à Ottawa en août 1957. C'est la première fois depuis 1897 (Washington) que le Congrès a lieu en Amérique du Nord. La capitale canadienne se prépare à accueillir à cette occasion plus de 300 délégués venant de 96 pays.

Union internationale des télécommunications

L'Union internationale des télécommunications (UIT), dont le siège est situé à Genève, doit son origine à l'Union télégraphique internationale, laquelle remonte elle-même à la première Convention télégraphique internationale, signée le 17 mai 1865 à Paris. La première convention radio-télégraphique internationale fut signée à Berlin le 3 novembre 1906; le Bureau international de l'Union télégraphique y était désigné comme organe d'administration. Les membres des deux organismes se sont réunis à Madrid en 1932 et ont conclu une seule convention internationale régissant les services de télégraphie, de téléphonie et de radio. L'article premier de la Convention créait l'Union internationale des télécommunications qui comprend maintenant 95 membres. L'UIT, qui fut organisée sous sa forme actuelle par la Convention d'Atlantic-City du 2 octobre 1947, a succédé aux divers organismes internationaux qui s'occupaient depuis 1865 de ces services. Le Canada était partie à la Convention de 1906, signée à Berlin; depuis, il est membre des organismes internationaux qui s'intéressent à ce domaine.

Les buts que poursuit l'Union sont d'accroître la collaboration internationale en vue d'améliorer et de rationaliser les télécommunications de toutes espèces et de favoriser le perfectionnement et l'utilisation efficace des moyens techniques existants, afin d'améliorer les services de télécommunication.

L'autorité suprême de l'UIT appartient à la Conférence des plénipotentiaires dont les réunions ont normalement lieu tous les cinq ans. La dernière s'est tenue à Buenos-Aires en 1952. A la précédente, c'est-à-dire celle d'Atlantic-City en 1947, les plénipotentiaires avaient conclu avec l'ONU un accord reconnaissant à l'UIT le statut d'Institution spécialisée et prévoyant la collaboration entre les deux organismes; c'est à Atlantic-City également qu'ils avaient créé un Conseil administratif électif qui comprendrait 18 États. Le Canada fait partie de ce Conseil depuis sa création en 1947. Au Conseil administratif qui se réunit tous les ans, incombent les fonctions suivantes: veiller à ce que soient appliquées les dispositions de la Convention, et celles de ces annexes qui portent sur la télégraphie, la téléphonie et la radio; mettre en œuvre les décisions des conférences et des réunions de l'UIT; coordonner entre elles et avec celles de l'ONU les diverses activités de l'UIT.